



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 78202

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les conséquences du passage au « tout numérique » en zone rurale dès novembre 2011. Certaines parties du territoire, représentant 5 % de la population sont actuellement dans l'incapacité de recevoir la télévision numérique par voie terrestre. Les habitants de ces zones ne pourront donc pas visionner les chaînes de télévision publique dès 2011. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures envisagées par le Gouvernement afin de garantir à tous les citoyens un accès égal aux services publics de télévision.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78202

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5176

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)